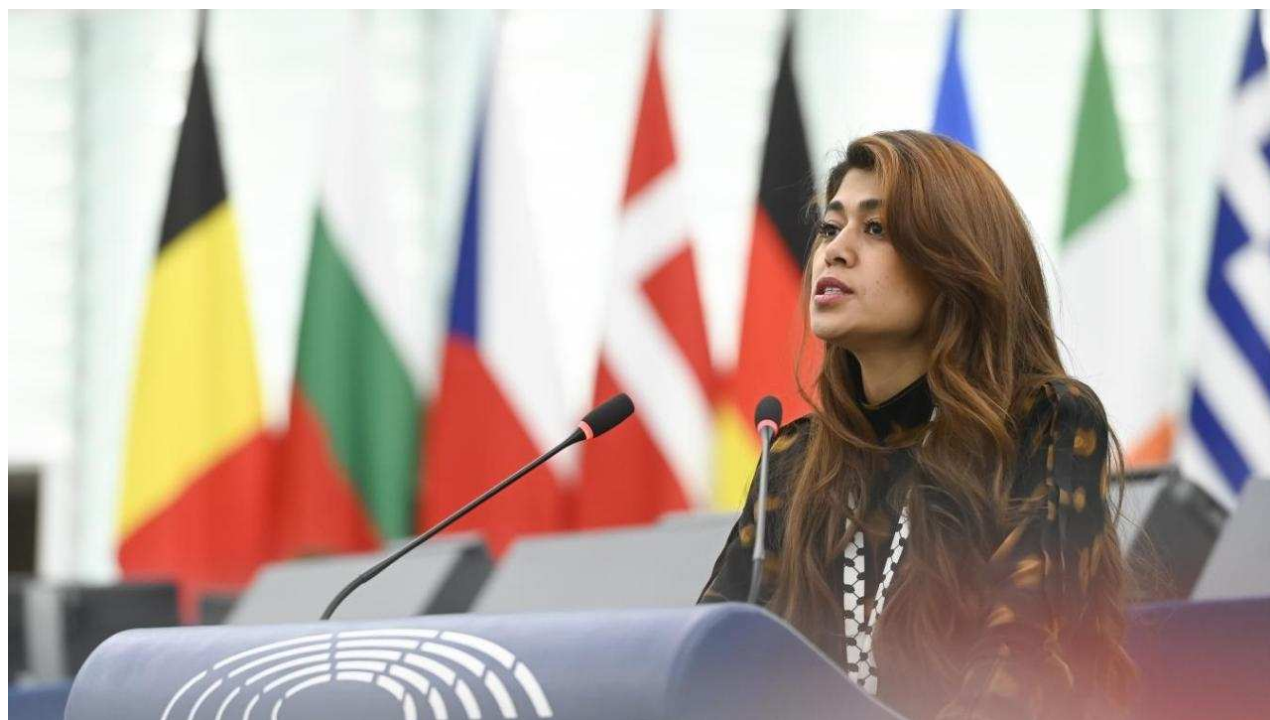


## « La justice et la vérité ne peuvent être censurées » défend Rima Hassan avant une table ronde au Havre



Rima Hassan, ici à une session plénière du parlement européen, fustige la censure dont elle se dit victime et confirme sa participation à une table ronde à l'université du Havre le 16 mai 2025 Photo Geneviève Engel

Rima Hassan, députée européenne LFI et ardente défenseuse de la cause palestinienne, participera le 16 mai 2025 à une table ronde à l'université du Havre. Une participation à laquelle s'opposent plusieurs politiques. L'Insoumise dénonce une censure et rétorque à ses détracteurs.

Absolument », nous répond par mail Rima Hassan, députée européenne LFI, lorsqu'on lui demande si elle maintient sa venue au Havre le 16 mai 2025. Ce jour-là de 18 h à 20 h, l'élue et juriste en droit international participera à une table ronde à l'université, à l'invitation du Collectif havrais pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens. Thème de cette table ronde, où interviendront aussi deux universitaires juristes : « Construction et réception du droit international face à l'épreuve du nettoyage ethnique du peuple palestinien. »

Agnès Firmin Le Bodo, députée Horizons du Havre, et Agnès Canayer, sénatrice LR de Seine-Maritime, ont interpellé la sous-préfète sur l'intervention de l'Insoumise à l'université

La participation de l'ardente défenseuse de la cause palestinienne à cette table ronde a suscité des prises de position hostiles. Le 29 avril dernier, Agnès Firmin Le Bodo, députée Horizons du Havre, et Agnès Canayer, sénatrice LR de Seine-Maritime, ont d'ailleurs interpellé, par communiqué, la sous-préfète du Havre sur l'intervention de l'Insoumise à l'université. Elles lui ont fait part de leur « vive inquiétude quant à la tenue d'un événement public avec une personnalité dont les prises de position ont pu, à plusieurs reprises, susciter de vives controverses et alimenter des tensions dans la société française ». Les élues ont aussi demandé à la sous-préfète de vérifier la conformité de « la manifestation » au « cadre légal applicable aux réunions publiques en milieu universitaire, notamment en ce qui concerne le trouble à l'ordre public et la prévention des propos susceptibles de contrevenir à la loi ». Le 6 mai dernier, Agnès Firmin Le Bodo nous indiquait ne pas avoir de réponse « à ce stade » des services de l'État.

Par la radicalité de son soutien à la cause palestinienne, Rima Hassan est en effet régulièrement accusée d'antisémitisme, mais aussi d'inciter à la haine et à la violence. « Rima Hassan génère le bruit et la fureur », notent nos confrères du Monde, qui voient en elle « le nouveau "point Godwin" du débat politique national ». Le 27 février dernier, l'eurodéputée a fait l'objet d'une vive polémique, après qu'elle a déclaré sur Sud Radio que « Le Hamas a une action [sa lutte armée contre Israël, NDLR] légitime du point de vue du droit international », tout en condamnant les prises d'otages et des « exactions » du mouvement islamiste palestinien, les qualifiant de « crimes de guerre ». Le 17 avril, la police l'a entendue en audition libre dans le cadre d'enquêtes pour apologie du terrorisme. En cause, des propos qu'elle a tenus, dans un autre contexte, sur la guerre au Proche-Orient.

## Demandes d'annulation

Outre la « vive inquiétude » exprimée par MMes Firmin Le Bodo et Canayer, des politiques normands réclament, eux, l'annulation de l'intervention de Rima Hassan à l'université du Havre, occultant le fait que cette intervention se déroule dans un cadre collectif. « Nous demandons l'annulation de l'accueil de cette ennemie de la République », tweete ainsi sur X, le 29 avril, Jonas Haddad, président des Républicains 76. « La présidence de l'université du Havre doit in-

terdire la conférence de Rima Hassan », exige de son côté, sur X le 2 mai, Guillaume Pennelle, président du groupe RN au conseil régional de Normandie.

Il ne faut pas confondre conférence organisée « par l'université » et « à l'université »

*Pedro Lages Dos Santos, Président de l'université du Havre*

« Il ne faut pas confondre "conférence organisée par l'Université" et "à l'université" », observe Pedro Lages Dos Santos, président de l'université du Havre joint par téléphone le 7 mai. « Nous louons un amphithéâtre à une association, comme nous le faisons assez régulièrement », précise-t-il. Le responsable estime en outre que « la conférence n'est pas de nature politique ». Présente-t-elle un risque de trouble à l'ordre public ? « Pour le moment, il n'y a pas de risque avéré », estime Pedro Lages Dos Santos.

« Excuse classique »

Pour la principale intéressée, l'argument du trouble à l'ordre public « est l'excuse classique pour censurer des événements liés à la Palestine », ne reposant sur « aucun fondement sérieux ». « Il s'agit [la table ronde, NDLR] d'une réunion pacifique, universitaire, encadrée, sur une question de droit international », balaie Rima Hassan.

Des responsables politiques « complices »

La députée européenne juge en outre que les prises de position hostiles à sa venue à l'université du Havre « relèvent d'une tentative supplémentaire de faire taire les voix qui dénoncent le nettoyage ethnique en Palestine et qui défendent le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ». Selon Rima Hassan, qui se considère donc victime d'une « censure », « les responsables politiques qui, au lieu de s'attaquer aux auteurs des crimes, persécutent celles et ceux qui les dénoncent, se rendent complices d'un génocide ». L'insoumise confirme donc sa participation à la table ronde du 16 mai « pour défendre les droits des Palestiniens et le respect du droit international ». Et s'il le fallait, en déposant des « recours pour défendre nos droits civiques », c'est-à-dire le droit de celles et ceux partageant ses points de vue à s'exprimer. Car « la justice et la vérité ne peuvent être censurées », avance l'Insoumise.